



Nombre de Conseillers :

- En exercice : 28
- Présents : 21
- Représentés : 7

COMPTE-RENDU SUCCINT DU CONSEIL MUNICIPAL SEANCE DU 18 DECEMBRE 2018 à 18h

Le Conseil Municipal de la Commune de Terville s'est réuni, à l'Espace « La Terrasse », après convocation légale en date du 12 décembre 2018 sous la présidence de M. Patrick Luxembourger, Maire

En présence de : Mme Hoël, M. Boulay, Mme Vanduch, M. Ackermann, Mme Wagner, M. Froehlicher, M. Berardi, Mme Even, M. Hoël, Mme Nalepa, Mme Huot, M. Pas, Mme Dalla Favera, M. Mielcarek, Mme Baldo, M. Costagliola, M. Delon, Mme Laurent, M. Perniceni, Mme Le Lay

Ont donné procuration : Mme Merscher-Vogel à M. Froehlicher, M. Tomaz à Mme Huot, Mme Conge à Mme Vanduch, Mme Cailliez à Mme Hoël, M. Maggioli à M. Ackermann, M. Ziegler à M. Hoël, Mme Ounissar à Mme Baldo

Secrétaire de séance : M. Mielcarek

ORDRE DU JOUR

Adoption du procès-verbal du 17 octobre 2018

Communications de Monsieur le Maire

Désignation du secrétaire de séance

1. Communication sur décisions prises en application de la délégation permanente
2. Décision Modificative n°3 du Budget 2018 de la Ville
3. Révisions des Autorisations de Programme et Crédits de Paiement
4. Subvention de fonctionnement au Centre Communal d'Action Sociale – Acompte 2019
5. Politique culturelle de la Ville
6. Modernisation du recouvrement des produits des services – Mise en place du Titre de recettes Payables par Internet (TIPI)
7. Logement concédé par nécessité absolue de service
8. Convention Tripartite de transfert de maîtrise d'ouvrage permettant le raccordement des bretelles Sud de l'A31 échangeur 40 au giratoire créé pour permettre l'accès au Parc d'Activités de Terville
9. Acquisition d'une nouvelle voie de circulation – Rue du Séliguet
10. Signature d'une convention de partenariat Ville de Terville – Association Tervilloise de l'Enfance et de la Jeunesse
11. Signature d'une convention générale avec l'association Terville-Florange Olympique Club Volley-ball
12. Précisions tarifaires et adoption des Règles de Vie de l'Ecole de Musique
13. Communauté d'Agglomération « Portes de France – Thionville » - Transfert du Multi-Accueil « La Baleine Bleue »
14. Révision de la subvention de l'Amicale du Personnel Communal
15. Mise à jour du tableau des effectifs
16. Recrutement d'agents contractuels pour l'accroissement temporaire d'activité
17. Programme des travaux d'exploitation dans la forêt communale pour l'année 2019
18. SISCODIPE – Bilan d'Activité 2017
19. Communauté d'Agglomération « Portes de France – Thionville » - Commission Locale d'Evaluation des Transferts de Charges – Rapport n°12
20. Communauté d'Agglomération « Portes de France – Thionville » - Rapport d'activité 2017

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré :

- o ADOPTE le procès-verbal du 17 octobre 2018.
- o DESIGNER comme secrétaire de séance Monsieur Christian Mielcarek.

1- PREND ACTE des communications prises en application de la délégation permanente du Maire.

2- ADOPTE la décision modificative n°3/2018 du Budget 2018.

3- DECIDE de procéder à la révision de deux AP/CP comme suit :

Intitulé	Opération	Montant de l'AP	CP 2018	CP 2019	CP 2020
2018-1 Complexe sportif (travaux + MO)	10016	4 600 000 €	1 549 000 €	2 400 000 €	651 000 €
2018-2 Extension GS du Moulin (MO+travaux)	10018	1 315 000 €	190 000 €	965 000 €	160 000 €
TOTAL		5 915 000 €	1 739 000 €	3 365 000 €	811 000 €

- 4- VERSE au Centre Communal d'Action Sociale de Terville un acompte sur subvention d'un montant de 100 000 € ; IMPUTE la dépense à l'article 657362 fonction 520 du budget de fonctionnement 2019 de la Ville.
- 5- ACCORDE une contribution financière d'un montant de 50 000 € à la « SCIC Le 112 – une communauté pour les musiques amplifiées » pour l'ensemble de ses actions culturelles 2018 ; IMPUTE la dépense à l'article 6574 du Budget de la Ville ; AUTORISE Madame l'Adjointe à la Culture à signer la convention afférente.
- 6- APPROUVE le principe du paiement en ligne des titres de recettes via le dispositif TIPI et ce à compter du 1^{er} janvier 2019 ; AUTORISE Monsieur le Maire, ou son représentant, à signer la convention régissant les modalités de mise en œuvre et de fonctionnement du service TIPI et l'ensemble des documents nécessaires à la mise en œuvre de la présente délibération.
- 7- DIT que les dispositions prévues dans la délibération du 24 novembre 2005 relatives à la gratuité des charges des logements de fonction ne s'appliquent plus ; APPROUVE les conditions d'attribution des logements par nécessité absolue de service telles que décrites précédemment ; DECIDE de la facturation d'un forfait mensuel de charges, des logements précités, à hauteur de 175 € ; FIXE la mise en application de ces dispositions au 1^{er} janvier 2019 ; CHARGE Monsieur le Maire, ou son représentant, de prendre les arrêtés d'attribution correspondants.
- 8- PREND CONNAISSANCE du projet de convention tripartite de transfert de maîtrise d'ouvrage permettant le raccordement des bretelles sud de l'A31 échangeur 40 au giratoire créé pour permettre l'accès au Parc d'Activités de Terville ; DECIDE de la prise en charge financière des travaux dans le cadre de la concession liant la Ville de Terville à la SEBL ; AUTORISE le Maire et en cas d'empêchement son Adjoint à l'Urbanisme à signer la convention de transfert de maîtrise d'ouvrage portant définition des conditions de réalisation et d'exploitation des aménagements sur bretelles autoroutières, ainsi que toutes pièces utiles.
- 9- DECIDE de l'acquisition des parcelles cadastrées en section 4 n° 689, 628, 631 et 732 pour un montant d'un euro symbolique ; AUTORISE le Maire ou en cas d'empêchement, l'Adjoint en charge de l'Urbanisme, à signer l'acte notarié ainsi que toutes pièces utiles ; INTEGRE les parcelles précitées dans le domaine public de la commune, portant la longueur de voirie communale pour la D.G.F. de 31 977 mètres à 32 214 mètres ; IMPUTE la dépense d'un euro à l'article 2112 fonction 822.
- 10- AUTORISE Monsieur le Maire ou son représentant à signer la convention liant la Ville de Terville et l'Association Tervilloise de l'Enfance et de la Jeunesse, à compter du 1^{er} janvier 2019 pour une durée d'un an ; AUTORISE Monsieur le Maire ou son représentant à prendre toute mesure permettant la bonne exécution de cette délibération.
- 11- AUTORISE Monsieur le Maire ou son représentant à signer la convention liant la Ville de Terville et l'Association Terville-Florange Olympique Club Volley-ball, à compter du 1^{er} janvier 2019 pour une durée d'un an ; AUTORISE Monsieur le Maire ou son représentant à prendre toute mesure permettant la bonne exécution de cette délibération.

12- APPROUVE la grille tarifaire 2018-2019 et les précisions apportées ;

TARIFS ANNUELS 2018/2019	Durée hebdo	TERVILLOIS					Extérieurs
		dont le Quotient Familial se situe dans la fourchette de :					
Ecole de musique		0-500 €	501-1000 €	1001-1500 €	1501-2000 €	2001 € et +	
Cours de pré-solfège jusqu'à 6 ans	00:45	64 €	68 €	72 €	76 €	80 €	155 €
Cours de solfège à partir de 7 ans	01:00	80 €	85 €	90 €	95 €	100 €	200 €
Cours solfège + instrument	01:20	252 €	268 €	284 €	299 €	315 €	665 €
Instrument seul	00:30	240 €	255 €	270 €	285 €	300 €	610 €
Cours solfège + instrument	01:30	308 €	327 €	347 €	366 €	385 €	765 €
Cours collectif d'instrument jusqu'à 3 personnes	01:00	204 €	217 €	230 €	242 €	255 €	510 €
Cours collectif d'instrument à partir de 4 personnes*	01:00	152 €	162 €	171 €	181 €	190 €	385 €
Cours de chant	00:20	204 €	217 €	230 €	242 €	255 €	510 €
Cours de chant	00:30	240 €	255 €	270 €	285 €	300 €	610 €
Atelier chorale (enfant)*	01:00	64 €	68 €	72 €	76 €	80 €	155 €
Atelier chorale (adulte)*	01:30	92 €	98 €	104 €	109 €	115 €	230 €

PREND CONNAISSANCE des Règles de Vie de l'Ecole de Musique.

- 13- APPROUVE les termes de la convention relative aux modalités de transfert du personnel du CCAS à la Communauté d'Agglomération « Portes de France –Thionville », dans le cadre du transfert du Multi Accueil « la Baleine Bleue » ; AUTORISE Monsieur le Maire, ou son représentant, à prendre toutes les mesures nécessaires à la mise en œuvre de la présente délibération en notamment de signer la convention précitée.
- 14- DECIDE de fixer le montant de la subvention à l'amicale du personnel communal à 1,10 % de la masse salariale ; DIT que la mise en application se fera au 1^{er} janvier 2019 ; AUTORISE Monsieur le Maire, ou son représentant, à signer l'avenant à la convention.
- 15- APPROUVE les créations et suppressions des emplois liés à l'ajustement des grades ; ADOPTE les tableaux des emplois permanents ; DIT que les dépenses correspondantes seront inscrites au chapitre 012 du budget de fonctionnement 2019 et des suivants.
- 16- AUTORISE le recrutement d'agents contractuels à temps complet ou non complet dans le cadre des accroissements temporaires d'activités au sein des services municipaux et ce, dans les limites fixées par l'article 3 1^o et 2^o de la loi du 26 janvier 1984 précitée dans les grades référencés ci-dessous :

Filière	Grades	Références pour la rémunération
Administrative	Adjoint administratif Rédacteur Attaché	1 ^{er} échelon de l'Echelle C1 4 ^e échelon de la grille indiciaire des rédacteurs 4 ^e échelon de la grille des attachés
Animation	Adjoint d'animation Animateur	1 ^{er} échelon de l'Echelle C1 4 ^e échelon de la grille des animateurs
Culturelle	Adjoint du patrimoine Assistant de conservation du patrimoine et des bibliothèques	1 ^{er} échelon de l'Echelle C1 4 ^e échelon de la grille des Assistants de conservation du patrimoine et des bibliothèques
Sociale	ATSEM principal 2 ^{ème} classe	1 ^{er} échelon de l'Echelle C2
Sportive	Opérateur des APS Educateur des APS	1 ^{er} échelon de l'Echelle C1 4 ^e échelon de la grille des Educateurs APS
Technique	Adjoint technique Technicien Ingénieur	1 ^{er} échelon de l'Echelle C1 4 ^e échelon de la grille des techniciens 4 ^e échelon de la grille des ingénieurs

FIXE les rémunérations telles que définies précédemment ; CHARGE Monsieur le Maire du recrutement de l'agent et à l'habiliter à ce titre à conclure le contrat d'engagement ; DIT que la présente décision concerne également le renouvellement éventuel du contrat d'engagement dans les limites fixées par l'article 3 1^o précitée si les besoins du service le justifient.

- 17- ACCEPTE le programme de travaux d'exploitation 2019 proposé par l'ONF pour un montant total de 5 068,80 € HT ; AUTORISE Monsieur le Maire à signer les devis ainsi que tous documents utiles ; IMPUTE les dépenses correspondantes au budget 2019.

- 18- PREND ACTE de la présentation du Bilan d'Activité 2017 du SISCODIPE.
- 19- APPROUVE le rapport n°12 de la Commission d'Evaluation des Transferts de Charges de la Communauté d'Agglomération « Portes de France – Thionville ».
- 20- PREND ACTE de la présente communication du rapport d'activité 2017 de la Communauté d'Agglomération « Portes de France – Thionville ».

Affiché le 24/12/2018



Le Maire,

Patrick Luxembourger